

## C.T.R.S. Activités cyclistes

### Règlement du championnat régional cyclo-cross 2024 – 2025

Le championnat Régional de cyclo-cross sera disputé le **Dimanche 12 Janvier 2025** empruntant un circuit tracé dans le Parc Interdépartemental des sports Choisy – Paris Val de Marne (94). Il est organisé par le comité départemental du Val de Marne avec le concours du club support de VINCENNES en collaboration avec la commission technique sportive des activités cyclistes du Val de Marne, et, la Commission Technique Sportive Régionale CTSR Activités cyclistes d'Île de France.

Ce championnat régional est ouvert aux personnes pratiquant le cyclocross, licenciées en **UFOLEP comité Île de France**, y compris ceux qui ont une double appartenance, à condition que leur catégorie FFC ou FSGT soit en adéquation avec le Règlement National UFOLEP Cyclo-cross, sous réserve que licence et carte « cyclo-cross » soient homologuées depuis au moins 8 jours avant la première phase qualificative départementale fixée au **07 et 08 Décembre 2024**

L'organisation est placée sous le contrôle de la Commission Technique Sportive Régionale d'Île de France des activités cyclistes. Y seront appliqués les statuts généraux de l'UFOLEP et les règlements afférents au Cyclo-cross.

#### LES CATEGORIES

<b>Catégories Jeunes</b>	
Jeunes M/F 11 - 12 ans, nés entre le	01/01/2013 et le 31/12/ 2014
Jeunes M/F 13 – 14 ans, nés entre le	01/01/2011 et le 31/12/2012
Jeunes M/F 15 – 16 ans, nés entre le	01/01/2009 et le 31/12/2010
<b>Catégories Adultes Masculins</b>	
Adultes Masculins 17/ 19 ans, nés entre le	01/01/2006 et le 31/12/2008
Adultes Masculins 20/ 29 ans, nés entre le	01/01/1996 et le 31/12/2005
Adultes Masculins 30/ 39 ans, nés entre le	01/01/1986 et le 31/12/1995
Adultes Masculins 40/ 49 ans, nés entre le	01/01/1976 et le 31/12/1985
Adultes Masculins 50/ 59 ans, nés entre le	01/01/1966 et le 31/12/1975
Adultes Masculins 60 ans et, plus nés entre le	31/12/1965
<b>Catégories Adultes Féminines</b>	
Adultes féminines 17/19 ans, nées entre le	01/01/2006 et le 31/12/2008
Adultes féminines 20/29 ans, nées entre le	01/01/1996 et le 31/12/2005
Adultes féminines 30/39 ans, nées entre le	01/01/1986 et le 31/12/1995
Adultes féminines 40/49ans, nées entre le	01/01/1976 et le 31/12/1985
Adultes féminines 50ans et, plus nées avant le	31/12/1975

## C.T.R.S. Activités cyclistes

### LES ENGAGEMENTS

**En ligne sur le site CN UFOLEP –CALENDRIER NATIONAL**

Adulte : 8.00 € - Jeune (11 – 16 ans) : 5€

Clôture des engagements en ligne : le Vendredi 10 Janvier 2025

**Sur place** : Adulte : 12 € - Jeune : 8 €

### MATERIEL UTILISE

Les bicyclettes utilisées lors des épreuves du calendrier fédéral UFOLEP doivent répondre aux normes techniques de la réglementation UCI. La section des pneumatiques ne doit pas dépasser 33 mm.

Conformément au règlement National, pour les championnats : Départemental / Régional, les vélos de type : Gravel et, VTT sans dispositif additionnel (cornes de vache...) sont autorisés sur accord du comité d'organisation (Départ en dernière ligne). **La section pneus ne doit pas excéder à 33 mm**

### ZONE DE CHANGEMENT DE MATERIEL.

Cette zone n'est accessible qu'aux sportifs en course et aux officiels. Elle pourra également être accessible à un minimum d'accompagnateur en fonction de son espace défini par la commission technique.

**Le matériel de nettoyage (genre karcher) individuel est interdit sur toute la zone du poste de matériel**

### Changement de matériel

- ✚ Le changement de matériel, y compris de roue, est interdit entre concurrents
- ✚ Le changement de roue (s) est autorisé en tout point du parcours.

### Changement de vélo

- ✚ Le changement de vélo est autorisé uniquement au poste fixe (zone de changement de matériel) qu'elle qu'en soit la raison et, sous le contrôle d'un commissaire.
- ✚ Un seul changement de machine n'est autorisé par tour.
- ✚ Le changement de vélo ne pourra être réalisé qu'entre 2 machines appartenant au même compétiteur SAUF ACCORD ANNONCE PAR LA CTRS (même club, même famille).
- ✚ **En cas de casse de machine, celle - ci ne pourra être remplacée par une 3<sup>ème</sup> bicyclette**
- ✚ Les vélos peuvent être lavés au poste de lavage et NON dans la zone technique.
- ✚ Le ravitaillement est autorisé durant l'épreuve.

### Sont interdits :

- ✚ **Les oreillettes et tout matériel permettant de communiquer entre coureurs, dirigeants et/ou toute autre personne.**
- ✚ **Les caméras quel que soit le mode de fixation.**



TOUS LES SPORTS AUTREMENT  
ACTIVITES CYCLISTES ILE DE FRANCE

## C.T.R.S. Activités cyclistes

### DUREE DES EPREUVES

Jeunes masculins et féminines : 11/12 ans **15 minutes.**  
Jeunes masculins et féminines : 13/14 ans **20 minutes.**  
Jeunes masculins et féminines : 15/16 ans : **30 minutes.**  
Adultes féminines : 17/19 -20 / 29 - 30/39 - 40/49 ans - 50 ans et plus : **30 minutes**  
Adultes masculins : 17/ 19 ans **40 minutes.**  
Adultes masculins : 20/29 -30/39- 40/49 – 50/59 ans **50 minutes,**  
Adultes masculins 60 ans et plus : **40 minutes.**

### ACCES PODIUM

Pour prétendre au podium du championnat régional les lauréats doivent avoir participé à :

- ✚ **Trois** épreuves cyclocross organisées en **région Ile de France (en étant titulaire de la carte cyclocross \*\*)** et ce pour toutes les catégories adultes.
- ✚ **Deux** épreuves pour les catégories jeunes (11à 16ans) .
- ✚ Au **championnat Départemental** cyclocross de son comité d'origine ou d'un comité d'accueil.  
\*\* la carte détermine la spécificité de la discipline, elle est en complément de la licence.

### PROTOCOLE

Les lauréats se présentent au podium en tenue de coureurs aux couleurs de leur club, sans casquette, sans bandeau, sans bonnet, sans lunettes. Aucune récompense ne sera remise sans le port de cette tenue.

Dans chaque catégorie : 1<sup>er</sup> Podiumable : Bouquet - Maillot – Médaille d'or-,  
2<sup>ème</sup> Médaille d'argent,  
3<sup>ème</sup> Médaille de bronze,  
Bouquet au 1<sup>er</sup> (ère) de la catégorie si pas Podiumable.

**REMISE MAILLOT** : en application des décisions des assises du cyclo sport UFOLEP IDF de novembre 2018.

- ✓ Au départ de la course pour chaque catégorie, le titre de champion(e) est mis en jeu.
  - ✓ Pour obtenir le titre et le maillot avoir effectué :
    - 3 courses plus le départemental pour les adultes Masculins/ Féminines
    - 2 courses plus le départemental pour les jeunes. Masculins/ Féminines
- Catégories Adultes : Masculins/Féminins :**
- ✓ Le maillot de champion(ne) régional (e) sera décerné peu importe le nombre de partants à condition d'être podiumable
- Catégories Jeunes : Masculins /Féminins :**
- ✓ Un seul classement : Titre – Maillot – Médailles quel que soit le nombre de partants dans chacune des catégories : 11/12 ans- 13/14ans – 15/16ans – Sur décision de la CTSR un maillot sera remis au 1<sup>er</sup> masculin et 1<sup>ère</sup> féminine dans chacune des catégories.

## C.T.R.S. Activités cyclistes

**Attribution du challenge Inter comité : A la charge du Comité du Val de Marne**

Décerné au comité départemental ayant obtenu le plus grand nombre de points totalisés sur les podiums dans toutes les catégories (féminines au classement scratch).

**Barème :** 1er : 3Pts - 2° : 2Pts - 3e : 1Pt

**En cas d'égalité est prépondérant 1 :** Classement féminine, 2 : meilleures places obtenues sur l'ensemble des podiums

### **RECLAMATIONS**

Conformément au règlement national, les réclamations ne peuvent être émises que par le responsable de la commission technique départementale.

Les réclamations écrites seront reçues par le responsable de la Commission Technique Régionale. Sous peine de nullité, cette réclamation doit être confirmée dans les 48 heures par pli recommandé avec un chèque de caution de **85.00€** (libellé à Comité régional UFOLEP ILE DE France) auprès de : Monsieur Joseph ROUAULT 2, route de Rigny 77131 PEZARCHES.

Si la réclamation concerne un des trois premiers d'une catégorie, le titre sera « **gelé** » et **donc non attribué.**

Le présent règlement est élaboré pour établir un bon déroulement des épreuves. Il appartient à chaque compétiteur d'en respecter les règles et l'esprit UFOLEP et à chaque responsable et dirigeant d'association ou de club d'être le garant de son application.